

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	131 (1986)
Heft:	11
Artikel:	Aperçu de l'état 1986 des préparatifs de réquisition en matière de véhicules à moteur
Autor:	Borel, Denis
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-344735

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aperçu de l'état 1986 des préparatifs de réquisition en matière de véhicules à moteur

par le divisionnaire à d Denis Borel

1. Introduction

En service actif, il est licite de procéder par réquisition à l'indispensable recours aux ressources civiles du pays pour les besoins de la défense civile et militaire.

Limitons-nous ici à l'étude de la réquisition des véhicules à moteur à roues. L'Office fédéral des troupes de transport, qui en est responsable, en a récemment modernisé les préparatifs (brochure d'information très réussie, instructions simplifiées) et publié des chiffres intéressants: il a préparé en détail le recours rapide à quelque **116 000** véhicules à roues civils (43 000 pour l'armée, 45 000 pour la protection civile, 28 000 pour l'approvisionnement du pays).

Il s'agit là du besoin global en cas de mobilisation générale. L'Office est aussi en mesure de procéder à des réquisitions complémentaires en cours de service actif afin de remplacer les véhicules qui seraient mis hors d'usage.

2. En quoi consistent les préparatifs

Il s'agit de prendre toutes les mesures pour que, au moment voulu, les 116 000 véhicules évoqués ci-dessus

soient très rapidement mis à disposition des destinataires désignés à l'endroit voulu. Ils doivent être de modèle approprié, en bon état, aptes à un service hivernal; leur réservoir doit être plein. Les détenteurs doivent être indemnisés correctement. Il faut à cet effet:

- déterminer les besoins des utilisateurs quant au nombre et aux types de véhicules,
- choisir les véhicules appropriés dans les ressources du pays et les réserver,
- informer les détenteurs de véhicules réservés de leurs obligations,
- informer les destinataires prévus de ces véhicules de la procédure d'accueil et de prise en charge,
- se mettre en mesure de combler les déchets initiaux et ultérieurs.

3. Détermination des besoins

3.1 Coordination générale. Il est nécessaire de modérer les désirs de tous les ayants droit à la réquisition quant au nombre et à la spécificité des véhicules. Si chacun n'était pas amené à faire des concessions, les besoins dépasseraient les ressources disponibles (notamment en camions), on restreindrait trop la liberté d'action des entreprises privées et rendrait bien précaire la vie quotidienne des particu-

liers. La détermination coordonnée des besoins des «demandeurs» – forcément concurrents – exige souvent l’arbitrage d’organes directeurs de la défense, composés de représentants des diverses branches de cette défense et agissant sur instructions du Conseil fédéral.

3.2 L’armée dispose en propre des véhicules de combat et techniques que l’on ne trouve pas dans le parc civil du pays. En outre, comme elle doit s’instruire en temps de paix et que, alors, la réquisition n’est pas possible, elle a acheté un ensemble de 28 000 véhicules à roues (motocyclettes, voitures, camions légers, moyens et lourds, élévateurs à fourche). Ces véhicules dits d’«armée» sont «prêtés» aux écoles et aux troupes en service, à tour de rôle. Ils seraient remis, en cas de mobilisation, à des formations déjà désignées. Il faudrait cependant, pour doter toutes les formations de leur équipement réglementaire en cas de service actif, réquisitionner **43 000** véhicules civils de toutes catégories.

3.3 Pour les organismes de protection civile de toutes nos communes – lesquelles n’ont qu’un nombre infime de véhicules d’instruction –, il faudrait recourir à quelque **45 000** voitures et utilitaires légers (pour la traction de motopompes et compresseurs et pour le transport de patients, notamment).

3.4 Pour assurer l’approvisionnement du pays dans toutes ses régions et profiter des éventuelles possibilités restantes d’importation de biens, il faudrait disposer de **28 000** camions

lourds avec remorque ou spéciaux (camions-citernes, frigorifiques, etc.).

4. Choix/réservation des véhicules appropriés

Le choix des véhicules appropriés – leur réservation – incombe, pour tous les ayants droit, à l’Office fédéral des troupes de transport déjà cité. Il dispose à cet effet des données informatisées sur tous les véhicules du pays pour lesquels les cantons ont délivré un permis de circulation.

Il réserve le nombre prescrit de véhicules de chaque type, et cela de manière équitable (quant aux entreprises et aux fractions de population concernées) et judicieuse (quant à la proximité du lieu de fourniture et à l’attribution du «couple» chauffeur-véhicule à la même formation là où c’est possible, ce qui est le cas pour les voitures surtout).

Il tient compte des incessantes mutations concernant les véhicules (autre stationnement, autre détenteur, mise en circulation, mise hors d’usage, etc.) et l’adresse des détenteurs, afin de tenir à jour une liste de 116 000 véhicules réservés, réellement aptes à faire campagne et dont les détenteurs soient aisément atteignables.

5. Information des détenteurs de véhicules réservés

5.1 Les détenteurs des 116 000 véhicules réservés sont en possession d’une

brochure d'information rédigée dans les quatre langues nationales et d'un **ordre de fourniture**. Chaque détenteur y trouve tout ce qu'il doit savoir sur ses obligations en temps de paix, sur les circonstances déclenchant une réquisition (affiches de type déterminé ou ordre particulier), sur la manière de fournir un véhicule (plein d'essence à faire à une station civile en échange d'un bon à détacher de l'ordre de fourniture, lieu de destination, procédure de remise), sur le barème des indemnités de location et pour dommages au véhicule au cours du service.

5.2 Les détenteurs sont aussi prévenus que le Conseil fédéral envisage, en cas de tension, de faire placarder une affiche de «**Mise de piquet**» impliquant l'interdiction de céder des véhicules à moteur et de les conduire à l'étranger, cette mesure étant destinée à réduire le nombre des mutations à ce moment-là.

5.3 Les détenteurs de véhicules nécessaires à l'approvisionnement du pays reçoivent, eux, un **ordre de réservation**. Cet ordre diffère de celui de fourniture en ceci que le véhicule réservé reste auprès de l'entreprise qui le détient (ne doit donc **pas** être fourni), mais que l'entreprise est tenue d'exécuter les transports de biens que prescriraient les organes civils responsables de l'approvisionnement du pays.

5.4 L'Office fédéral des troupes de transports a élaboré un **questionnaire** qui, rempli par le détenteur, lui permet de savoir si celui-ci a bien saisi ce qu'on

attend de lui ou s'il faut éventuellement lui envoyer un agent chargé de le lui faire comprendre et admettre.

6. Information des destinataires de véhicules de réquisition

Les commandants de toutes les formations militaires et de protection civile savent combien de véhicules de réquisition (et de quel type) leur sont attribués pour le cas de service actif. Quant aux organes chargés de la mobilisation des troupes, respectivement de la mise sur pied de formations de protection civile, ils sont instruits sur la manière de prendre en charge les véhicules arrivant à un point de première destination connu du détenteur, de les attribuer à des formations déterminées, de jaloner les itinéraires conduisant à celles-ci, de faciliter le voyage de retour des détenteurs civils.

7. Prise en considération de déchets initiaux

La réquisition a déjà été pratiquée avec succès, selon une procédure proche de celle d'aujourd'hui, lors des mobilisations générales de 1939 et de 1940 et à l'occasion des nombreuses mobilisations partielles ordonnées jusqu'en 1945. Le système a encore été amélioré et simplifié depuis lors. On a de bonnes raisons de faire confiance à l'Office fédéral des troupes de trans-

port: ses préparatifs sont approfondis et rigoureux. Il est toutefois prudent qu'il table sur quelques déchets initiaux; l'effectif indiqué de 116 000 comprend donc une marge de réserve appropriée. Les stocks de véhicules neufs des importateurs pourraient au

besoin servir aussi de réserve. Si la réquisition devait être perturbée, donc ralentie, il faudrait tabler en premier lieu sur la disponibilité des troupes mécanisées qui, elles, sont entièrement équipées de véhicules d'armée.

D. Bo.

Communiqué

Du côté du Centre d'Histoire et de Prospective militaires

**Jeudi 27 novembre
à 2015**

A Morges, au Musée Alexis Forel, Grand-rue 54 «Warney, hussard, écrivain, précurseur de Jomini», conférence donnée dans le cadre des fêtes du 700^e anniversaire de la Ville de Morges, par Daniel Reichel et Michel Chabloz.

Entrée libre. Le nombre des places étant limité, prière de se trouver sur place à 2015 au plus tard. Début de la conférence 2030.

**Jeudi 4 décembre
de 1730-1900**

Cours d'Histoire
«Le commandement de la cavalerie, selon Xénophon»

Lieutenant Coderey

exposé suivi d'une discussion sur le thème plus général de la pensée militaire de l'Antiquité grecque.

**Jeudi 11 décembre
de 1730-1900**

Cours d'Histoire.
Table ronde consacrée aux mythes (origine, lancement, vie et survie, emploi, abus, destruction des mythes).

Premier lieutenant Blaise Goetschin

**Samedi 13 décembre
dès 0930
dès 1700**

Analyse d'ouvrages (3).
Saint-Nicolas traditionnelle (selon programme particulier)

(Les activités de décembre ont lieu au Pavillon de Recherches Général Guisan à Pully.)